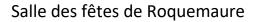
Organisateur : Association : LE SOU DES ECOLES DE ROQUEMAURE

Adresse: 1 COURS BRIDAINE 30150 ROQUEMAURE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-PLACARD PETITE ENFANCE

Vide placard petite enfance du 16 octobre 2022



Association Le Sou des Ecoles

Lesou.inscriptions@gmail.com

Je soussigné(e) : Nom :				
Prénom				
Né(e) le	à Département : .	Ville :		
Adresse :				
CP				
Ville		Tél		
Email :		•••••		
Titulaire de la pièce d'identité	é N°			
Délivrée le :	par			
Déclare sur l'honneur :				
- de ne pas être commerçant (€ – de ne vendre que	des objets personnels et usag	gés (Article L 310-2 du	
Code de commerce)				
- de non-participation à 2 aut	tres manifestations d	e même nature au cours de l'	année civile. (Article	
R321-9 du Code pénal)				
Fait àSignature				
Tarif : 7 € la table et 5€ pour les adhérents. La table mesure 1.10m sur 80cm.				
Ci-joint règlement de € pour emplacement(s) (1 table + 1 chaise)				
Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la				
Commune d'organisation.		ı		
			Nombre de table :	
		l		
ADHERENTS *: (OUI	NON		
PIECES A REMETTRE :		PAIEMENT Chèque ou es	spèce :€	
		Photocopie de la carte d'identité		
		Dànlausant ainm á		
		Règlement signé		
		Attestation/Inscription		

Dossier à rendre complet à l'accueil de la mairie ou au Carrefour Express

RÈGLEMENT VIDE PLACARD PETITE ENFANCE:

JOUETS, LIVRES, VÊTEMENTS BÉBÉS /ENFANTS...

L'association Le Sou des Ecoles de Roquemaure organise LE VIDE PLACARD PETITE ENFANCE : vêtements, jouets et livres pour bébé et enfants jusqu'à 16 ans (taille S acceptée) et vêtements de grossesse, destiné à faciliter les transactions d'articles d'occasions **uniquement**.

L'encadrement du vide placard est assuré par les membres et bénévoles de l'association.

Les fonds récoltés lors de cette manifestation, serviront pour les enfants des écoles de Roquemaure lors de sorties scolaires ou d'ateliers éducatifs en classes.

Le vide placard aura lieu le Dimanche 16 octobre 2022. Les horaires d'ouverture au public sont de 9h00 à 17h00 sans interruption, dans la salle des fêtes La Cantarello de ROQUEMAURE.

L'entrée des visiteurs sera gratuite.

INSCRIPTIONS:

- Les exposants seront autorisés à entrer à partir de 7h30.
- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants.
- L'inscription des exposants s'effectue **so**it en retirant un dossier à l'office de tourisme soit par email et en le déposant dans la boite aux lettres du sou des écoles situé dans le couloir de la police municipal en entrant a gauche. Soit directement à la salle des fêtes de Roquemaure le jour même s'il reste de la place.

Se munir des documents suivant :

- ➤ <u>Une photocopie</u> carte d'identité ou passeport ou permis (vérification sur place à partir de 8 h auprès des organisateurs.)
- > Attestation remplie entièrement (fournie dans le dossier).
- ➤ <u>Un chèque</u> à l'ordre du Sou des Ecoles, correspondant à la réservation du ou des stand(s) ou **en espèce**.
- Les informations suivantes : Nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance, sont inscrites dans le registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposées en préfecture. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment.
- Tarif: 7 € la table et 5€ pour les adhérents. La table mesure 1.10m sur 80cm.

REGLEMENT DE LA SALLE :

- Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. Les tables et les chaises sont fournies par la Mairie de Roquemaure.
- Les tables et les chaises devront être rendues nettoyées et propres.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A la fin du vide placard les objets invendus ne peuvent pas être laissés sur place. Ils devront être emportés par l'exposant.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER:

- La manifestation organisée étant un vide placard spécial petite enfance (jouets, aux vêtements d'enfants et matériel de puériculture), les exposants doivent proposer à la vente des objets qui rentrent dans ce cadre. Conformément à la réglementation en vigueur les copies de CD ou de DVD de musique, de film ou de jeux sont interdites à la vente...
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit du vide placard petite enfance à tout moment de la manifestation sans remboursement de sa participation.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.
- Avec leur inscription les particuliers ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer au vide placard, c'est-à-dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage. (Voir attestation à signer)
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux par les organisateurs, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.
- Les articles encombrants seront exposés de manière à ne pas gêner la circulation des visiteurs et/ou des secours.
- Il serait préférable que les jouets «électroniques» soient munis de piles pour tester leur bon fonctionnement. Les piles resteront dans les articles pour permettre aux visiteurs de tester leurs fonctionnalités.
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées sur les lieux, ou qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- <u>Le présent règlement est à disposition lors de l'inscription et doit être signé par les participants.</u>

Nous attirons l'attention des exposants sur le fait que le vide placard est un service rendu par des bénévoles de l'association afin d'une part de faciliter l'achat et/ou la vente d'objets et de matériel d'occasion et, d'autre part, grâce aux bénéfices dégagés, d'améliorer le quotidien des enfants des écoles de Roquemaure.

INSCRIRE « LU ET APPROUVE »

DATE

SIGNATURE

